

Réf: Dossier 338981

Avis de constitution

SOCIETE « ANDY IVOIRE CONSTRUCTIONS » en abrégé « AIC »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE AVENUE 21, Lot 518,
Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Août 2024, et enregistrés au CEPICI le 23 Août 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANDY IVOIRE CONSTRUCTIONS »

en abrégé « AIC »

Objet : - La réalisation générale des travaux d'études et d'équipement dans les domaines:

Travaux publics (Voiries - Routes - drainages - BTP). Aménagement hydro-agricole. Electricité MT - EP - BT. La maintenance, réparation, fourniture, vente de matériel et équipement des travaux publics. L'importation, l'exportation et la distribution en détail ou en gros de matériel et équipement dans le domaine des travaux publics. La prestation de services en fourniture de matériel technique et de bureau

- Et de biens et services, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE AVENUE 21, Lot 518, Ilot 00

Dirigeant(s) M NADJIMOU ANDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08762 du 05/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52389/GTCA/RC/2024 du 05/09/2024

